

REGLEMENT DE CONCOURS

CONCOURS PHOTOGRAPHIE SISLEYOUTH

« CAPTUREZ LA JEUNESSE »

Jeu gratuit sans obligation d'achat

1 ORGANISATEUR

La société c.f.e.b. SISLEY, société par action simplifiée, au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est sis à Paris (75008), 16 avenue George V et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 722 003 464 (ci-après la « Société Organisatrice ») organise du 01 Février 2014 à midi (heure française) au 31 mars 2014 minuit inclus (heure française) un concours de photographie intitulé « Capturez la jeunesse » dans le cadre du lancement du produit SISLEYOUTH (ci-après le « Concours ») selon les modalités exposées dans le présent règlement.

2 PARTICIPATION

2.1 Le Concours est ouvert personnes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- (i) Etre une personne physique domiciliée dans l'un des pays suivants :
 - France Métropolitaine
 - Allemagne
 - Autriche
 - Espagne
 - Pays-Bas
 - Pologne
 - Royaume-Uni
 - États-Unis
 - Russie
 - Liban
 - Corée du Sud
 - Japon
- (ii) Et être majeure à la date de participation au Concours, c'est-à-dire aux personnes physiques étant âgées au minimum de :
 - 18 ans pour celles résidants en France, Allemagne, Autriche, Espagne, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Etats-Unis, Russie, Liban
 - 19 ans pour celles résidant en Corée du Sud
 - 20 ans pour celles résidant au Japon
- (iii) Et être titulaire d'un compte Facebook ;

Ne sont pas autorisés à y participer le personnel de la Société Organisatrice ainsi que les membres de leur famille.

- 2.2 Pour participer, il suffit, par le biais d'une connexion internet (ordinateur / mobile) :
- de vous rendre sur l'une des pages Facebook de Sisley des pays visés ci-dessus :
 - France Métropolitaine : www.facebook.com/Sisley.Cosmetics.France
 - Allemagne : www.facebook.com/Sisley.Cosmetics.Deutschland
 - Autriche : www.facebook.com/SisleyParisAustria
 - Espagne : www.facebook.com/pages/Sisley-Paris/167162593346180
 - Pays-Bas : www.facebook.com/sisleycosmeticsnederland
 - Pologne : www.facebook.com/pages/Sisley-Paris/127198174052388
 - Royaume-Uni : www.facebook.com/Sisley.Cosmetics.UK

États-Unis : www.facebook.com/sisleyusa

Russie : www.facebook.com/SisleyCosmetique

Liban : www.facebook.com/SisleyParisLebanon

Corée du Sud : www.facebook.com/Sisley.Cosmetics.Korea

Japon : www.facebook.com/Sisley.Cosmetics.Japan

- via l'application dédiée présente sur la page Facebook, de soumettre une photographie en la téléchargeant à partir de son compte Instagram ou de son ordinateur ;
- d'attribuer un titre et une courte description à la photographie,
- de remplir en totalité le formulaire de participation comportant les éléments suivants : nom, prénom, adresse e-mail, pays de résidence ;
- d'attester être le titulaire des droits d'auteur sur la photographie ;
- d'accepter le règlement ;
- et enfin de valider le formulaire.

La photographie doit respecter les contraintes indiquées à l'article 3 et à l'article 5 ainsi que les contraintes techniques suivantes :

- être en format JPEG, PNG ou GIF
- ne pas excéder le poids maximal de 5 Mo

2.3 Le Participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à la Société Organisatrice des informations exactes.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

2.4 Le nombre de participation est limité à deux participations par personne (même compte d'utilisateur Facebook).

2.5 En participant au Concours, le Participant accepte le présent règlement, confirme que la photographie soumise respecte les dispositions de l'article 3 ci-dessous et qu'elle peut faire l'objet de publication sur l'application Facebook du Concours.

3 CONTENU DE LA PHOTOGRAPHIE

3.1 La photographie soumise devra révéler ce qu'est la jeunesse pour le participant.

3.2 La photographie soumise, son titre et sa description devront respecter les règles suivantes :

- Ne pas contenir du contenu présentant caractère obscène, pornographique, sexuellement explicite ou suggestif, désobligeant, diffamatoire, insultant, désobligeant, raciste, violent, dangereux, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou encore qui contiendrait des images de personnes nues ou des images obscènes ;
- Ne pas être susceptibles de porter atteinte à la dignité des personnes ou ne pas être susceptibles de discrimination à l'encontre des individus en fonction de leur âge, de leur religion, de leur nationalité, de leur handicap, de leur orientation sexuelle ou de n'importe quelle autre caractéristique, ne pas porter atteinte à la protection des mineurs, ni inciter aux crimes quels qu'ils soient ou en faire l'apologie ;
- Et ne pas faire la promotion d'un programme ou d'un message politique, qui cautionnerait une forme de haine ou un groupe d'incitation à la haine.

3.3 Dans le cas où des personnes ou des biens apparaîtraient sur la photographie, le participant devra, préalablement à la soumission de la photographie au Concours, obtenir les autorisations nécessaires pour permettre l'exposition de la photographie et son utilisation par la Société Organisatrice dans le cadre du Concours, et donc sur l'application Facebook.

Dans l'hypothèse où une personne mineure en fonction de la loi de son pays de résidence serait représentée sur la photographie, l'autorisation parentale ou celle du représentant légal de la personne mineure devra être obtenue.

La photographie soumise, son titre et sa description ne doivent pas contenir d'informations permettant d'identifier une personne autre que le participant. Dans l'hypothèse où des informations personnelles permettant d'identifier le participant apparaîtraient, celui-ci accepte que ces

informations soient divulguées et deviennent publiques. Le participant est le seul responsable des conséquences d'une telle divulgation.

- 3.4 La Société Organisatrice se réserve le droit, à sa seule discrétion, de ne pas valider une participation ou de supprimer toute photographie qu'elle considérerait comme contrevenante aux règles décrites dans le présent article et cela sans avoir à justifier de son choix.

La Société Organisatrice se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de ne pas valider une participation ou de supprimer toute photographie qu'elle considérerait comme incompatible avec son image et/ou le patrimoine positif auxquels elle souhaite être associée.

En soumettant la photographie, son titre et sa description, le participant accepte de se conformer au présent règlement et accepte que la Société Organisatrice pourra, à sa seule discrétion et à tout moment, retirer du Concours sa photographie pour quelle que raison que ce soit.

4 DOTATIONS

4.1 Lots

Ce Concours est doté des lots suivants :

- 1^{er} prix : un weekend pour deux à l'hôtel Carlyle à New-York incluant : deux nuits en chambre double, un dîner pour deux personnes (hors boissons) et l'accès pour deux personnes au buffet du petit-déjeuner (hors produits à la carte et boissons spéciales), un soin facial SISLEY pour deux personnes au SPA de l'hôtel Carlyle, les billets d'avion aller-retour en classe économique pour deux personnes au départ de la ville la plus proche du domicile du gagnant proposant un vol direct à destination de New-York ou, à défaut, de la capitale du pays de résidence du Participant (les frais d'acheminement à cet aéroport sont exclus).

Le week-end inclura obligatoirement les nuits du vendredi et du samedi et devra se dérouler sur un des week-ends des mois de juin, juillet ou août 2014.

La valeur unitaire de ce voyage pourra varier en fonction des billets d'avion, qui sont à la charge de la Société Organisatrice, et ne pourra en aucun cas excéder un montant de 3 500 EUR (soit, environ 14 684 PLN / 2 883 GBP / 4 782 USD / 165 734 RUB / 7 111 830 LBP / 5 159 200 KRW / 491 662 JPY). Le surplus sera à la charge du gagnant.

- Du 2^e au 11^e prix : 10 appareils photographiques numériques Nikon 1 S1 d'une valeur unitaire indicative de 329 EUR (soit, environ 1 380 PLN / 271 GBP / 449 USD / 15 579 RUB / 668 512 LBP / 484 965 KRW / 46 216 JPY)
- Du 12^e au 51^e prix : 40 produits Sisleyouth d'une valeur unitaire indicative de 130 € (soit, environ 545 PLN / 107 GBP / 177 USD / 6 155 RUB / 264 154 LBP / 191 628 KRW / 18 261 JPY).

Les lots ne peuvent ni être échangés à la demande des gagnants contre leur valeur en espèces ni être remplacés par d'autres lots.

Si les circonstances l'exigent, La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Les sociétés offrant les prix 1 à 11 ainsi que leurs filiales ne sont pas responsables de l'organisation et de la mise en œuvre du Concours (notamment la remise des prix) et ne sont pas destinataires des données personnelles outre celles nécessaires pour la réservation du voyage du 1^{er} prix.

4.2 Détermination des gagnants et modalités et attribution des lots

Dans un délai de 2 mois à compter de la fin du Concours (31 mars 2014), un jury déterminera le classement parmi les 51 photographies ayant reçues le plus de « j'aime » pendant la période du Concours.

Pour déterminer ce classement, le jury prendra en compte la créativité, l'originalité de la photographie et la façon dont le photographe a su exprimer la jeunesse.

Les gagnants seront informés par e-mail au plus tard le 31 mai 2014 et les lots seront envoyés par courrier à leur adresse.

Les lots ne pourront plus être réclamés après un délai de quatre mois suivant la clôture du Concours.

- 4.3 Les gagnants seront redevables, selon la loi applicable dans leur pays de résidence, du paiement des impôts et taxes relatifs au prix gagné.

5 ENGAGEMENT, GARANTIES ET DECHARGE DU PARTICIPANT

- 5.1 Le participant s'engage à soumettre une photographie originale dont il est le propriétaire ou le titulaire des droits d'auteur et qu'il ne contrevient pas aux droits de propriété intellectuelle de tiers ou aux droits à l'image des biens ou des personnes qui pourraient être représentés sur la photographie en divulguant la photographie dans le cadre du Concours.

Il s'engage également à ce que le titre et la description de la photographie soumise soient originaux, qu'il soit le propriétaire ou le titulaire des droits d'auteurs sur le titre et la description et à ce qu'il ne contrevient pas aux droits de propriété intellectuelle de tiers en divulguant ce titre et cette description.

- 5.2 Le participant garantit la Société Organisatrice contre toutes réclamations, de quelque nature qu'elles soient qui pourraient être formulées par des tiers et contre toutes les conséquences dommageables qui pourraient en résulter pour elle du fait de la divulgation dans le cadre du Concours de la photographie, de son titre ou de son descriptif.
- 5.3 En soumettant la photographie, son titre et sa description, le Participant accepte que la Société organisatrice, ses filiales, ses sociétés affiliées, et leurs actionnaires, administrateurs, directeurs, employés et mandataires ne sont pas responsables d'une utilisation non autorisée de la photographie soumise, de son titre et de sa description par des tiers et la Société Organisatrice, ses filiales, ses sociétés affiliées, et leurs actionnaires, administrateurs, directeurs, employés et mandataires n'apportent aucune garantie à ce titre.
- 5.4 En participant au Concours, le Participant dégage la Société organisatrice, ses filiales, ses sociétés affiliées, et leurs actionnaires, administrateurs, directeurs, employés et mandataires de toute responsabilité et de toute réclamation au regard de sa participation, de son utilisation ou mauvaise utilisation du prix ou autre en raison de la soumission de la photographie.

6 REGLEMENT

- 6.1 Le règlement est disponible en version électronique à tout moment sur l'application Facebook du Concours et pourra être adressé à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : Sisley « Concours photographie Sisleyouth », 16 avenue George V, 75008 Paris, France.
- 6.2 Le règlement est déposé chez Me Eric TRICOU, Huissier de Justice, 60/62, rue du Maréchal Foch, B.P. 671, 78000 Versailles, FRANCE.

7 CNIL

- 7.1 Les informations communiquées par les Participants dans le cadre du Concours sont destinées uniquement à la Société Organisatrice et feront l'objet d'un traitement informatique aux fins d'enregistrer les participations et d'informer le gagnant du résultat du Concours. Toutes les données collectées pour la nécessité du Concours seront supprimées à la fin du Concours.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant en s'adressant par écrit à : Sisley « Concours Sisleyouth », 16 avenue Georges V, 75008 Paris, FRANCE.

- 7.2 Toutefois, dans le cadre du Concours, les participants pourront choisir de fournir leur adresse e-mail pour recevoir les informations commerciales de la part de la Société Organisatrice. Dans cette

hypothèse, les adresses e-mails ainsi collectées seront destinées également à la filiale de la Société Organisatrice ayant son siège social dans le pays de résidence du participant. Pour obtenir les coordonnées de la filiale de la Société Organisatrice concernée afin, notamment, d'exercer son droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant, le participant pourra se rendre sur le site internet de Sisley www.sisely-paris.com.

Dans l'hypothèse où la Société Organisatrice n'aurait pas de filiale dans le pays concerné, le participant pourra la contacter directement à l'adresse indiqué ci-dessus pour exercer son droit d'accès de rectification, et de suppression concernant les informations personnelles le concernant.

8 RESPONSABILITE

- 8.1 La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à l'organisation du Concours et à la délivrance des lots. En conséquence (et sans que cela soit limitatif), la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable :
- en cas de capture et d'utilisation frauduleuse des photographies diffusés sur Facebook ;
 - en cas de retards et/ou pertes des lots en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de destruction totale ou partielle des lots par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas fortuit ;
 - si une personne fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir le lot éventuellement attribué ;
 - en cas de défaut quant à la qualité et/ou la conformité des services fournis aux gagnants. Toute réclamation à ce sujet devra être adressée directement au prestataire.
- 8.2 La Société Organisatrice se réserve le droit si des circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait. Toute modification des termes et conditions du Concours, sa suspension ou annulation seront communiquées aux participants par les mêmes moyens que ceux utilisés pour sa promotion sur Internet.
- 8.3 La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'application Facebook empêchant l'accès au site du Concours ou son bon déroulement.
- 8.4 La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.
- La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des risques inhérents à toute connexion sur Internet.
- La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de bogue informatique, défaillance technique, ou anomalie qui pourraient causer un dommage au système du participant ou de toute défaillance du matériel de réception des lignes de communication pénalisant la transmission des données du participant.
- Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de tout participant au site et leur participation se fait sous leur entière responsabilité.
- 8.5 La participation au Concours implique également la connaissance et l'acceptation par le Participant des risques et des contraintes liées à la divulgation via Facebook de photographies et de textes. En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de reproduction, de représentation, d'adaptation ou toute autre utilisation ou exploitation de la photographie, de son titre et de sa description par des tiers.

9 LITIGE

- 9.1 La loi qui s'applique est la loi française.
- 9.2 Tout litige né à l'occasion du présent Concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis de manière irrévocable à la compétence exclusive des tribunaux judiciaires de Paris.